

de députés l'ont signée. Nous avons signé une seule et même opposition; mais nous avons adopté la même attitude comme si nous avions présenté des oppositions individuelles. L'esprit et les termes de l'opposition sont tels qu'elle prévoit l'argument général et les arguments particuliers qu'ont mentionnés les représentants de notre province.

J'aimerais aussi attirer l'attention de la commission sur le fait que non seulement l'opposition présentée par monsieur l'Orateur, conformément à la loi, a été approuvée par les députés conservateurs de la Chambre mais aussi qu'elle a été approuvée par le député de Red-Deer (M. Thompson), chef du parti du Crédit social. Par conséquent, nous ne présentons pas ces arguments en les teintant d'esprit de parti, mais nous les présentons à titre de députés de l'Alberta. Je suis sûr qu'en prenant connaissance du débat, la commission tiendra compte du fait que tous les partis politiques de l'Alberta se sont opposés à la délimitation des circonscriptions.

● (4.20 p.m.)

Il semble donc que l'on ait pris position en ce qui a trait à l'opposition dont je vais traiter maintenant. J'espère que la commission étudiera la situation à nouveau. Je crois que l'on peut y remédier facilement à la satisfaction de tous les partis politiques, des Chambres de commerce, et de la population de ces différentes régions travaillant dans différentes industries et ayant certains intérêts communs.

Dans le cas de l'Alberta, comme je l'ai signalé, tous les partis politiques se sont fortement opposés aux nouvelles délimitations conçues par la commission. Le recensement de 1961 marquait une augmentation de la population de l'Alberta. Lorsque cette augmentation a été étudiée, eu égard aux changements de la population du reste du Canada, l'Alberta avait droit à deux nouvelles circonscriptions. En d'autres termes, avant le remaniement de la carte électorale, il y avait 17 circonscriptions fédérales et maintenant, la province a droit à 19. L'augmentation s'est manifestée surtout dans les villes d'Edmonton et de Calgary.

D'après le nouveau chiffre de la population, même aux termes de la décision prise par la commission, Calgary obtiendrait une autre circonscription, de même qu'Edmonton. Comme l'exige la formule énoncée, dans le mémoire, chaque circonscription compterait environ 70,000 personnes, et l'écart de 25 p. 100 serait respecté. Je le dis tout de suite, avec l'espoir que les membres de la commission tiendront compte de la chose quand ils reverront les objections. Celles-ci sont très sérieuses, car nous nous opposons très vigoureusement dans la province à un change-

ment en particulier qui touche à la structure dans son ensemble. Il s'agit de la création de la circonscription en longueur de Rocky Mountain qui s'étend du nord au sud.

Pour en revenir à ce que je disais, la formule aurait été de 70,000 d'après le recensement de 1961, et par conséquent, le chiffre le plus bas dans n'importe quelle circonscription aurait été d'environ 52,500. Les circonscriptions existant déjà en Alberta avant le remaniement et qui n'étaient pas suffisamment peuplées sont les suivantes: Acadia, Macleod, et Vegreville. Les 17 autres comtés à l'extérieur des villes de Calgary et d'Edmonton étaient juste au-dessous de 70,000 ou juste au-dessus de 52,500, répondant ainsi aux exigences de la formule.

Après le recensement de 1961, la ville de Calgary comptait 249,641 habitants. Je suis certain que l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) en parlera, vu qu'il est le député senior d'Alberta. Edmonton comptait 281,021 habitants. Si on ajoute une autre circonscription à Calgary, on obtient une population moyenne par circonscription de 83,214 habitants, et si on fait de même à Edmonton, on obtient 70,254 habitants. Il est évident que les deux villes ont connu depuis 1961 une expansion considérable, voire extraordinaire.

L'honorable député de Calgary-Nord ne manquera probablement pas de signaler que la décision qui a été prise—et ce n'était pas facile dans le cas de Calgary, et d'Edmonton aussi probablement—ne tient pas compte de la croissance éventuelle. La commission a totalement négligé ce facteur. Je le signale en toute déférence. Je comprends le problème qui se posait. En fait, je connais personnellement les membres de la commission et, quand ils liront mes observations, ils verront que je procède logiquement et que je ne les critique nullement. Je suis certain que mon objection et celles des autres députés mériteront d'être examinées par la commission pour qu'un changement soit apporté pour combler l'écart dans les comtés d'Acadia, Macleod et Vegreville afin qu'ils répondent aux exigences de la formule.

Si la Chambre le permet, j'aimerais consigner au compte rendu la population de chacune des circonscriptions de l'Alberta, d'après le recensement de 1961 et antérieurement à la modification et au remaniement. Avant de le faire, toutefois, j'aimerais parler de quelques-uns des comtés dont la population était inférieure au quotient. Acadia comptait 47,724 habitants, Macleod, 50,966, et Vegreville, 47,798. Passons maintenant aux circonscriptions de Calgary. Calgary-Nord comptait 134,783 habitants, d'après le recensement